



Avis de Soutenance

Stéphanie FERNANDEZ

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Essai sur la distribution des compétences en Droit pénal international

Soutenance prévue le **vendredi 13 novembre 2015** à 14h30

Lieu : 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE salle des Thèses

Composition du jury proposé

M. Bertrand DE LAMY	Université Toulouse I Capitole	Directeur de thèse
Mme Valérie MALABAT	Université Bordeaux IV Montesquieu	Rapporteur
M. Pascal BEAUVAIS	Université Paris X Nanterre	Rapporteur
Mme Corinne MASCALA	Université Toulouse I Capitole	Examinateur

Mots-clés : Droit pénal international, Conflits de compétences répressives, champ d'application de la loi pénale française, Juridictions pénales internationales,

Résumé :

Le droit pénal international, initialement entendu comme la branche du droit déterminant la compétence des juridictions pénales d'un Etat vis-à-vis des juridictions étrangères, ne cesse de se complexifier en raison de l'internationalisation croissante de la criminalité et de sa répression. Au-delà du symbole constitué par la récente consécration de juridictions pénales internationales, l'utilisation extensive et la multiplication des titres de compétences constituent les traits marquants de l'évolution contemporaine de la matière débouchant sur d'inévitables conflits de compétences répressives. Or, contrairement au droit international privé, l'unilatéralisme et l'absence de principe de solution prévalent toujours en droit pénal international. Ce chevauchement de compétences constitue dès lors un facteur de désordre et d'iniquité dans l'ordre international. L'étude proposée vise donc à approfondir la réflexion initiée, dès 1924, par H. Donnedieu de Vabres portant sur un système rationnel de distribution des compétences en droit pénal international. Les solutions retenues à cet égard sont plurielles. La prévention des conflits de compétences peut notamment passer par une limitation unilatérale du champ d'application de la loi pénale française dans l'espace, ce qui suppose d'en livrer une analyse critique. L'entreprise de rationalisation commande, par ailleurs, de recourir à des procédés multilatéraux afin d'opérer une véritable répartition des compétences à l'échelle internationale. En prenant appui sur le droit pénal interne, le droit pénal européen et le droit international, un droit pénal international prospectif, susceptible de prévenir et de régler les conflits de compétences répressives, est ainsi esquissé au travers de cette thèse.